



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 11 octobre à 18h30, les membres du conseil municipal de la commune de TREBONS SUR LA GRASSE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur John STEIMER, le Maire.

Président : M. John STEIMER.

Présents : MM. Hervé RAMONDA, Didier LAURENS, Sébastien NEROCAN, Mmes Angéla CALMONT, Sandrine RAMPLOU, Karine LEYDIER.

Absents excusés : MM. Hervé ROQUES, Jean ARHAINX, Mmes Elodie BROQUET, Muriel CAZENEUVE.

Procurations : M. Jean ARHAINX à M Sébastien NEROCAN, Mme Elodie BROQUET à Mme Angéla CALMONT, Mme Muriel CAZENEUVE à Mme Sandrine RAMPLOU.

Secrétaire de séance : M Didier LAURENS.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 7

Nombre de conseillers votants : 10

Un scrutin a eu lieu, a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire : M Didier LAURENS.

Ouverture de la séance à 18h45

Ordre du jour

Le procès-verbal du conseil municipal du 29 septembre 2022 a été approuvé à l'unanimité par les membres présents du conseil municipal.

Délibération n°27-2022 relative aux contrats d'apprentissage : Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans révolus d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration, que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre. Considérant que la rémunération est versée à l'apprenti en tenant compte de son âge et de sa progression dans le ou les cycles de formation qu'il poursuit, que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par l'apprenti, il revient à l'assemblée délibérante de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage.

Le conseil municipal vote à 9 voix pour et 1 abstention cette proposition. Mme LEYDIER ne prend pas part au vote.

(Une prime sera attribuée pour le maître d'apprentissage, cf décret n° 2021-1861 du 27 décembre 2021 portant création d'une allocataire forfaitaire attribuée aux maîtres d'apprentissage).

Délibération n°28-2022 relative à l'extinction partielle de l'éclairage public : en attente de l'étude technique du SDEHG, la délibération est reportée.

• Présentation du rapport d'activité de la communauté des communes de Terre du Lauragais année 2021 : Monsieur le Maire a présenté le rapport de la CCTDL 2021.

• Proposition de passer le secteur d'En Gilet en lieu-dit afin de réduire la vitesse excessive sur le chemin communal : la municipalité a décidé à l'unanimité des membres présents de passer le secteur d'En Gilet en lieu-dit. 2 panneaux E31 « En Gilet », 2 panneaux B14 vitesse 50 km seront installés.

Les 2 panneaux seront sur le même mât 80x40 avec bouchons et posés avec fourreaux en sol. Un devis avec fourniture et pose sera demandé.

Une demande sera faite auprès des services de l'état pour une subvention au titre des amendes de police.

Questions diverses :

- Achat d'un aspirateur pour la mairie 79,50 € TTC.
- Les volets du foyer rural seront rénovés par l'employé municipal. Un conseiller sera responsable pour l'achat d'une peinture ou lasure.
- La municipalité autorise la secrétaire de mairie à travailler à distance le lundi.
- Une note d'information sera faite pour sensibiliser les habitants dont les arbres sur leur propriété gênent l'acheminement de la fibre.

Clôture de séance à 20h05.

Le Maire certifie que le compte rendu a été affiché sur le site internet de la Mairie le 13 octobre 2022.

Le secrétaire de séance.

M Didier Laurens